Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Quelles conséquences pour le Vaucluse ?



En Vaucluse près de 1 500 Britanniques, dont 300 disposant d'un titre de séjour, sont impactés directement par la sortie de leur pays de l'Union européenne. De nouvelles contraintes sur les échanges économiques entre le département et la Grande- Bretagne devraient également apparaître.

Ce coup-ci plus de report. Trois ans et demi après avoir voté pour le Brexit, le Royaume-Uni est enfin officiellement sorti de l'Union européenne depuis le 31 janvier à minuit. Si d'importants aspects de la future relation entre les deux rives de la Manche restent encore à déterminer, notamment sur le plan économique, pour les ressortissants britanniques présents en France avant le 31 décembre 2020, il faut désormais demander dès maintenant le nouveau titre prévu par l'accord de retrait. Ils pourront cependant encore en faire la demande avant la fin du mois de juillet 2021. Au-delà de cette date, les Britanniques arrivés en France devront solliciter un titre de droit commun.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Dans l'Hexagone, cette mesure concernerait les 160 000 citoyens britanniques dont un quart d'entre eux installés en région Nouvelle- Aquitaine et en particulier en Dordogne (ndlr : sur les 3 millions expatriés en Europe). En Vaucluse, on dénombre à ce jour près de 1 500 ressortissants de la Grande- Bretagne séjournant dans le département dont environ 300 disposant d'une carte de séjour.

« En Vaucluse, on dénombre près de 1 500 ressortissants britanniques. »

■ Droit de vote des Britanniques Autre conséquence pour ces derniers, depuis le 1er février 2020, les ressortissants britanniques ne

sont plus électeurs ni éligibles aux élections municipales et européennes. En effet, en droit français, en l'absence de la nationalité française, être un ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne est une condition nécessaire pour voter aux élections municipales et européennes. Dès le retrait effectif du Royaume-Uni de l'Union européenne, les ressortissants britanniques ont donc été radiés automatiquement des listes électorales par les services de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Les conseillers municipaux britanniques élus avant le 1er février 2020 conservent toutefois leur mandat jusqu'au renouvellement intégral de leur conseil municipal les 15 et 22 mars prochains. Afin de répondre à toutes ces interrogations, le gouverne- ment français a mis en place un site internet dédié (www.brexit.gouv. fr) permettant d'aborder également les cas de figure administratifs des Français installés au Royaume-Uni. Dans tous les cas, le Brexit a accéléré les demandes de naturalisation. L'an dernier, 3 000 d'entre eux avaient ainsi déjà demandé la nationalité française.

■ Quid des exportations vauclusiennes ?

Une sortie de l'UE de la perfide Albion qui risque aussi d'avoir des effets sur l'économie Vauclusienne. Premier département de la région à exporter vers le Royaume- Uni, le Vaucluse entre dans une période d'incertitudes concernant les modalités d'un Brexit dont les conséquences sont encore difficiles à déterminer. En effet, d'ici un 1 an un accord de libre-échange devrait établir les nouvelles relations commerciales entre le Royaume-Uni et les pays de l'Union européenne. Pour autant, si depuis 1993 importer ou exporter des marchandises ou des produits vers ou depuis le Royaume-Uni ne nécessitait plus de formalité douanière puisqu'une simple déclaration de TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) suffisait, désormais les entreprises devront à nouveau satisfaire les formalités douanières avant que les produits

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

n'arrivent Outre-Manche. Ainsi, le nombre de ces déclarations, estimées à 50 000 par an actuellement, devrait presque doubler pour les plus de 300 entreprises vauclusiennes commerçant avec la Grande-Bretagne (170 exportatrices et 160 entreprises importatrices). De quoi complexifier les procédures vers un pays qui affiche une balance des exportations largement favorable au Vaucluse avec 152 M€ entre le 4e trimestre 2018 et le 3e trimestre 2019. En 1 an, la part du Royaume-Uni dans nos exportations passe de 8,6% à 9,3%, plaçant ce pays en 4e position derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie avec essentielle- ment des produits agricoles, de l'agroalimentaire, de la chimie mais surtout du vin. Le Royaume-Uni est ainsi le deuxième marché à l'export derrière les Etats-Unis pour les vins de la Vallée du Rhône. Il représente 17% des exportations. L'an dernier, les Britanniques ont acheté à Inter Rhône 141 000 hectolitres de vin pour 72,2 M€ de chiffre d'affaires. Côté importation, la Grande- Bretagne apparaît en 11e position avec 46M€, entre l'Inde et la Slovaquie. Cela représente 1,8% des importations vauclusiennes. De quoi afficher une balance des échanges nettement favorable à notre département qui, pour- tant, est largement déficitaire : 2,5 milliards d'euros en importations et 1,6 milliards d'euros pour les exportations.

Echanges entre le Vaucluse et le Royaume-Uni

	MONTANT	PART	POSITION	RANG ANTÉRIEUR *
Exportations	152 M€	9,3%	4e	5e
Importations	46 M€	1,8%	11e	10e

*Source : 'Les chiffres du commerce extérieur' - Direction générale des douanes et droits indirects. Période 4e trimestre 2018- 3e trimestre 2019. *Période 4e trimestre 2017- 3e trimestre 2018.*